



DÉFI INTERNET 2016

LES INSCRIPTIONS
ONT DÉBUTÉ
LE 2 NOVEMBRE.

www.defi-internet62.net

Le Défi Internet 62 est ouvert aux élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème}, SEGPA et ULIS du Pas-de-Calais.

Pour son organisation, l'équipe du Défi Internet est aidée par le *Conseil Départemental du Pas-de-Calais* en partenariat avec la *Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais* et l'*Atelier CANOPÉ d'Arras*.

Même si ce défi est ouvert à tous, il est important de noter que seuls les établissements publics du Pas-de-Calais pourront concourir pour le gain des lots attribués par le Conseil Départemental.

Il s'agit, dans une première partie, de répondre à **quinze énigmes** mettant en œuvre des compétences à travailler à la fin de l'école élémentaire et au début du collège. Ces questions sont centrées sur le département du Pas-de-Calais (*patrimoine, personnages, géographie, etc.*). Une seconde partie du concours consiste à produire un **document numérique** portant sur le patrimoine local.

De plus, en fonction des procédures mises en place dans les classes, la participation à cette action permet aux élèves de valider une grande partie des compétences du **B2i**.

Les dates :

- Les inscriptions ont débuté le **2 novembre 2015** ;
- les premières énigmes seront publiées le **lundi 30 novembre 2015** ;
- le défi se terminera le **lundi 02 mai 2016 minuit** (date limite d'envoi de la seconde épreuve) ;
- pour les lauréats, la journée départementale sera déroulée à Olhain le **15 juin 2016**.

La première partie du Défi internet - les énigmes :

Il y a trois séries proposant chacune cinq énigmes. Les séries seront accessibles aux dates suivantes :

- Série 1 : **30/11/2015** Série 2 : **04/01/2016** Série 3 : **22/02/2016**

La seconde partie du Défi internet - la production d'un document numérique :

En plus des énigmes, une seconde épreuve doit **obligatoirement** être réalisée par les classes. Cette épreuve consiste à rédiger un **document numérique** (*plaquette, carte postale, affichette, document multimédia, vidéo...*) mettant en valeur le patrimoine local (*personnage, monument, flore, faune...*). Ce document doit donner l'envie d'aller voir ce qui est mis en valeur. **Il sera obligatoirement transmis sous forme d'un fichier informatique avant le lundi 2 mai 2016 à minuit.**

Les lauréats du concours :

La première classe de chaque catégorie se verra offrir une "journée découverte" à OLHAIN qui se déroulera le mercredi 15 juin 2016 incluant le transport, les entrées, la restauration, les activités sportives.

Lors de cette journée, un lot de valeur sera remis à la classe lauréate de chaque catégorie (exemple: en 2015, un ordinateur ultraportable et un vidéoprojecteur interactif). Les deuxièmes et troisièmes de chaque catégorie recevront, quant à eux, un lot de valeur moindre.

Cette " journée découverte " ainsi que les lots sont offerts par le **Conseil Départemental du Pas-de-Calais**.

Pour les détails et les conditions de participation, voir le règlement du Défi Internet à l'adresse <http://www.defi-internet62.net/reglement.php>